



**DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES INTERNES**  
**DÉPARTEMENT THÉMATIQUE B: POLITIQUES STRUCTURELLES ET**  
**DE COHÉSION**

**CULTURE ET ÉDUCATION**

**LANGUES MENACÉES DE DISPARITION**  
**ET DIVERSITÉ LINGUISTIQUE DANS**  
**L'UNION EUROPÉENNE**

**NOTE**  
**SYNTHÈSE**

**Contenu**

Dans le contexte de la riche diversité des langues existant en Europe, ce document examine les incidences potentielles de la disparition de certaines de ces langues et étudie les mesures à prévoir pour préserver leur existence et leur avenir.

IP/B/CULT/IC/2013-030

Mars 2013

PE 495.851

FR

Ce document a été demandé par la commission de la culture et de l'éducation du Parlement européen.

## **AUTEUR**

Meirion Prys Jones

## **ADMINISTRATEUR RESPONSABLE**

Miklós Györffi  
Département thématique B: Politiques structurelles et de cohésion  
Parlement européen  
B-1047 Bruxelles  
E-mail: [poldep-cohesion@europarl.europa.eu](mailto:poldep-cohesion@europarl.europa.eu)

## **ASSISTANCE ÉDITORIALE**

Lyna Pärt

## **VERSIONS LINGUISTIQUES**

Original: EN  
Traductions: DE, FR

## **À PROPOS DE L'ÉDITEUR**

Pour contacter le département thématique ou pour vous abonner à sa lettre d'information mensuelle, veuillez écrire à l'adresse suivante: [poldep-cohesion@europarl.europa.eu](mailto:poldep-cohesion@europarl.europa.eu)

Manuscrit achevé en mars 2013.  
© Union européenne, 2013.

Ce document est disponible sur Internet à l'adresse suivante:  
<http://www.europarl.europa.eu/studies>

## **CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ**

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen.

Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source, information préalable de l'éditeur et transmission d'un exemplaire à celui-ci.

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

- BELMR** Bureau européen des langues moins répandues
- CRSS** Langues constitutionnelles, régionales et des petits États  
(Constitutional, regional and smaller state languages)
- EFTLV** Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la  
vie dans le domaine des langues
- LRM** Langues régionales et minoritaires
- MELT** Transmission multilingue des langues (Multilingual language  
transmission)
- NPLD** Réseau de promotion de la diversité linguistique (Network for  
Promoting Linguistic Diversity)
- ONG** Organisation non gouvernementale
- SUC** Sami University College
- UE** Union européenne
- UFCE** Union fédéraliste des communautés ethniques européennes

## SYNTHÈSE

"Une langue est mise en danger lorsque ses locuteurs cessent de la pratiquer, réservant son usage à des domaines de plus en plus restreints, et qu'elle ne se transmet plus de génération en génération. Autrement dit, il n'y a plus de nouveaux locuteurs, que ce soit chez les adultes ou les enfants" (UNESCO, 2003).

Les langues sont l'une des plus grandes inventions de l'humanité, et peut-être même la plus grande. Ces moyens de communication transmettent également une grande diversité de valeurs et de convictions et permettent d'entrevoir les nombreuses et diverses façons d'appréhender le monde. Dans ce contexte, le présent document examine les langues européennes menacées ou considérées comme menacées de disparition.

La résolution du Conseil européen du 21 novembre 2008 relative à une stratégie européenne en faveur du multilinguisme note que:

"- la diversité linguistique et culturelle est constitutive de l'identité européenne; elle est à la fois un héritage partagé, une richesse, un défi et un atout pour l'Europe."

Elle déclare également que "la promotion des langues européennes moins répandues apporte une contribution importante au multilinguisme" (Résolution du Conseil européen du 21 novembre 2008 relative à une stratégie européenne en faveur du multilinguisme).

Il est communément admis que les langues constituent une partie extrêmement riche de l'héritage culturel européen. Les langues sont l'expression d'une identité et relient les locuteurs d'une langue à leur passé, leur présent et leur avenir. Les langues portent en elles des trésors de connaissances sur le monde et l'expérience humaine. Lorsqu'une langue s'éteint, c'est tout ce savoir qui disparaît.

Le bilinguisme et le multilinguisme sont considérés comme des atouts en termes de créativité et d'innovation. Les compétences cognitives des personnes capables de parler couramment plus d'une langue sont reconnues. La recherche montre qu'elles manient mieux la pensée divergente, la créativité et les subtilités de la communication (Baker, 2011).

Entre 6 000 et 7 000 langues sont parlées dans le monde de nos jours (Ethnologue). 97 % de la population mondiale parlent environ 4 % des langues du monde et, inversement, environ 96 % des langues du monde sont parlées par 3 % de la population mondiale (Bernard, 1996). Seulement 3 % des langues du monde sont indigènes à l'Europe. Selon *l'Atlas des langues en danger dans le monde* (UNESCO), il existe 128 langues dans l'Union européenne considérées comme menacées de disparition. Toutes les langues traitées comme langues à part, et non comme dialectes, possèdent leur propre code ISO.

Avec le développement du concept d'État-nation au cours de la période moderne, et la priorité donnée à l'uniformisation de la culture à l'intérieur d'un même État, une importance accrue a été accordée au développement d'une langue et d'une culture communes afin de contribuer au processus d'assimilation. Des politiques ont également été mises en place dans le domaine de l'éducation en particulier, dans le but de soutenir cet objectif. Or, ces politiques ont nui à toutes les langues qui n'ont pas été adoptées comme langues nationales.

Au cours des cinquante dernières années, le processus de mondialisation, qui s'est accompagné d'un usage prédominant de l'anglais, a également contribué à l'uniformisation de la culture à l'échelle mondiale. Beaucoup de langues moins répandues ont eu du mal à rivaliser et à survivre à cette évolution.

Diverses langues minoritaires peuvent montrer qu'elles présentent une valeur économique ajoutée en termes de possibilités d'emploi ainsi qu'en termes économiques réels. Mais la plupart des langues en danger sont parlées dans des zones rurales défavorisées, souvent mal desservies par les transports. Les locuteurs de nombre de ces langues en danger ne sont pas convaincus du statut ou de la valeur économique de leur langue et, par conséquent, ne les transmettent pas à la génération suivante. Cette absence de transmission intergénérationnelle est l'une des caractéristiques les plus frappantes des langues menacées.

Dans les années 90, l'UNESCO a publié *Le livre rouge des langues en danger*, qui dressait la liste complète des langues menacées de la planète. Ce document a plus tard été remplacé par *L'Atlas des langues en danger dans le monde*. En 2002/03, l'UNESCO a demandé à un groupe international d'experts ad hoc d'élaborer un cadre permettant de juger de la vitalité d'une langue. Ce cadre propose 7 niveaux de vitalité dont cinq concernent les langues menacées. Les niveaux proposés sont: non menacée; stable et pourtant menacée; vulnérable; incontestablement en danger; sérieusement menacée; en situation critique; éteinte.

Le même groupe d'experts a également dressé une liste de neuf facteurs caractérisant la situation linguistique générale d'une langue. Au nombre de ces facteurs il y a entre autres la transmission de la langue d'une génération à la suivante, le nombre absolu de locuteurs, et les tendances dans les domaines linguistiques existants.

De nombreuses langues sont parlées dans l'Union européenne. Il existe 23 langues officiellement reconnues qui ont le statut de langues de travail de l'Union. On recense plus de 60 langues régionales et minoritaires indigènes, dont cinq sont reconnues comme semi-officielles (le catalan, le galicien, le basque, le gaélique écossais, l'irlandais). Aucune des autres langues ne dispose d'un statut officiel dans l'Union.

Bien que son influence soit limitée parce que les politiques relatives à l'éducation et aux langues relèvent de la responsabilité de chaque État membre, l'Union européenne affirme s'engager à sauvegarder la diversité linguistique et à promouvoir la connaissance des langues.

L'expression consacrée pour classer les langues indigènes d'Europe, mais qui ne sont pas des langues nationales dans un État particulier est celle de langues régionales ou minoritaires. C'est le terme que le Conseil de l'Europe emploie dans sa *Charte des langues régionales ou minoritaires*. Ces langues se subdivisent en général en quatre catégories: **les langues autochtones**, qui sont des langues indigènes mais non nationales; les langues **autochtones et transfrontalières**, qui sont indigènes et existent dans plus d'un État, mais ne sont pas des langues nationales; les langues **transfrontalières** qui existent comme langue nationale dans un État et comme langue minoritaire dans un autre; et les langues **non territoriales** comme le romani.

La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (CELRM) est un traité européen adopté en 1992, placé sous l'égide du Conseil de l'Europe, et qui vise à protéger et promouvoir les langues régionales et minoritaires historiques en Europe. La Charte prévoit de nombreuses mesures différentes pouvant être prises par les États pour protéger et promouvoir les langues régionales et minoritaires. Il existe deux niveaux de protection et

tous les signataires sont tenus d'appliquer le niveau inférieur de protection à la langue ou aux langues qui remplissent les conditions requises. Les signataires peuvent également déclarer qu'une ou plusieurs langues remplissant les conditions requises bénéficieront du niveau le plus élevé de protection, ce qui implique de se référer à une liste de mesures. Dans cette liste, les États doivent accepter d'entreprendre au moins 35 actions à mettre en œuvre. La Charte n'entend pas réserver une attention particulière aux langues considérées comme menacées, mais de nombreuses langues européennes menacées relèvent de la catégorie dans laquelle les niveaux de protection les plus bas sont prévus.

Dix-huit pays européens ont signé et ratifié la Charte, trois l'ont signée mais pas encore ratifiée, et plusieurs États ne l'ont pas signée. La Charte est un instrument international important pour la sauvegarde des langues régionales et minoritaires. Le comité d'experts qui conseille le Conseil de l'Europe a fait remarquer que de nombreux États ne disposent toujours pas d'une approche structurée de la préservation et de la promotion des langues. Le Conseil de l'Europe recommande aux États de mettre en place des stratégies structurées à long terme afin de sauvegarder les langues minoritaires.

Au cours des trente dernières années, l'Union européenne a encouragé diverses stratégies de soutien à l'apprentissage des langues et à la diversité linguistique. En 1983, l'Union européenne a mis en place une action pour la promotion et la sauvegarde des langues et cultures régionales et minoritaires. En 1998, cette action a alloué 3 350 305 euros directement à des projets liés aux langues minoritaires. Ce soutien a eu un important effet de mise en réseau et a servi de catalyseur à la promotion du partage d'expériences et de bonnes pratiques. Cette ligne budgétaire a été supprimée en 2001 après l'arrêt rendu par la Cour de justice de l'Union européenne (1998). Par la suite, l'UE a décidé d'appliquer une stratégie d'intégration au lieu de mettre en place un programme distinct. À l'époque, l'UE a été priée de réviser ses dépenses relatives aux LRM dans le cadre de ce nouveau développement. En 2008, un rapport de la commission de la culture et de l'éducation du Parlement européen a constaté, dans le contexte du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie, que:

"L'investissement dans les langues minoritaires a été beaucoup plus faible."

En 2011, le Comité des régions a insisté, dans une recommandation politique, sur la nécessité:

"de disposer d'une politique en faveur des minorités linguistiques spécifique, financée de manière adaptée, et s'appuyant sur une base juridique consolidée".

La diversité linguistique et l'apprentissage des langues ont été fortement encouragés dans le cadre du multilinguisme en Europe au cours des dix dernières années. Les langues régionales et minoritaires ont elles aussi été soutenues dans ce contexte. Le Parlement européen l'ayant demandé, la Commission a lancé une étude de faisabilité relative à l'éventuelle création d'une agence européenne pour l'apprentissage des langues et la diversité linguistique. La Commission européenne a répondu qu'elle préférerait voir la mise sur pied de réseaux, et un financement a donc été accordé depuis 2008 pratiquement sans discontinuité à trois réseaux actifs dans le domaine des LRM, à savoir le NPLD, l'UFCE et les réseaux de recherche Mercator.

Actuellement, l'UE met essentiellement l'accent, dans le contexte du multilinguisme et du développement de nouvelles idées et de suggestions politiques, sur la mise en place de la plate-forme de la société civile en faveur du multilinguisme.

Certains États membres, surtout au niveau régional, ont mis en place des plans stratégiques bien structurés pour la promotion et la sauvegarde de leurs langues. C'est particulièrement le cas des régions d'Espagne et du Royaume-Uni. Le gouvernement irlandais a, lui aussi, élaboré une stratégie sur 20 ans pour promouvoir l'utilisation de la langue irlandaise. Mais ces stratégies ont pour la plupart été mises en place dans le cadre des LRM plus fortes. Or, certains États membres comptent plusieurs langues minoritaires, dont certaines sont quelquefois menacées de disparition. Les États membres devraient donc essayer de faire en sorte qu'il y ait un certain équilibre dans le soutien qu'ils apportent aux différents groupes linguistiques minoritaires relevant de leur compétence.

Plusieurs idées innovantes visant à promouvoir les langues minoritaires et en danger ont vu le jour au cours des dix dernières années. Parmi celles-ci, citons des projets au sein de communautés aussi diverses que les communautés sami et les communautés de l'île de Man et du Pays de Galles. Le projet MELT, cofinancé par l'UE, qui a soutenu le développement de compétences dans le secteur préscolaire pour l'apprentissage des langues minoritaires, est un exemple de projet particulièrement réussi.

Les langues menacées sont confrontées à de nombreux défis. L'ère numérique, en particulier, peut représenter à la fois une difficulté et une chance. META-NET (2012) constate que les langues minoritaires relativement bien développées comme le basque et le catalan se classent dans la catégorie des risques élevés en ce qui concerne leur viabilité future. Mais le numérique est aussi une chance, dans la mesure où les communautés linguistiques peuvent s'entraider en employant leur langue dans les médias sociaux.

La croissance économique et l'emploi seront, à juste titre, les priorités de l'UE au cours des années à venir. Il n'est pas toujours aisé d'associer les langues menacées à ce programme. Toutefois, lorsque les langues meurent, leur perte est généralement irrémédiable. Afin de donner du poids à son discours sur la diversité linguistique, l'UE doit examiner en détail le soutien pratique qu'elle est en mesure d'apporter aux communautés linguistiques en danger dans le cadre de la compétence dont elle dispose dans ce domaine.

## Principales conclusions

### Recommandations politiques

Il conviendrait de garantir un **financement spécifique pour les communautés linguistiques en danger** afin d'assurer leur survie. Ce soutien doit être apporté en parallèle au processus d'élaboration d'un cadre politique pour la promotion des langues en danger, dans le contexte général de la diversité linguistique.

Il serait bon de demander au Conseil de l'Europe **d'envisager la possibilité d'introduire dans la Charte des langues régionales ou minoritaires des clauses particulières relatives aux langues en danger**. L'Union européenne pourrait également inciter les États membres de l'Union qui n'ont pas encore signé la Charte à le faire et inciter tous les membres qui l'ont signée à la ratifier.

Dans le cadre de l'attention accordée par l'Union européenne au partage des bonnes pratiques, tous les États membres devraient être **incités à concevoir des plans stratégiques nationaux** pour la promotion des langues en danger fondés sur les bonnes pratiques de qualité déjà disponibles dans certaines communautés linguistiques d'Europe. L'Union européenne devrait informer les États membres qu'il faudrait accorder un soutien équivalent au niveau national à toutes les communautés linguistiques régionales ou

minoritaires. En ce qui concerne la fixation de priorités pour la revitalisation des langues dans l'ensemble de l'Union, il faudrait insister sur la transmission des langues au sein de la famille et sur l'apprentissage des langues menacées dans le cadre du système éducatif. **Des politiques d'éducation solides sont nécessaires** pour promouvoir l'apprentissage et l'usage des langues menacées.

**Une meilleure collaboration entre les principaux acteurs est nécessaire** dans le domaine du soutien aux langues menacées. Les réseaux existants au niveau européen doivent être améliorés et financés de manière suffisante pour être efficaces et efficients.

Il convient d'accorder une attention particulière au soutien apporté par les techniques. Les communautés linguistiques en danger sont, pour beaucoup, de taille réduite et de plus en plus dispersées. **Les techniques et les médias sociaux peuvent constituer des moyens de communication facilement accessibles** pour ces groupes linguistiques, tant comme moyen de communication individuel que comme moyen efficace de communiquer en groupe. Le financement de la recherche et du développement en Europe pourrait avoir une influence considérable dans ce domaine.

Les communautés linguistiques en danger doivent avoir les **moyens de promouvoir leurs propres langues**. Il existe beaucoup de connaissances et de compétences disponibles dans ce domaine, et il convient de les mettre à profit. Il serait judicieux d'essayer de renforcer l'utilisation des langues menacées par la jeunesse. Pour ce faire, ces communautés linguistiques doivent avoir les ressources nécessaires pour démontrer aux jeunes et les **persuader que leurs langues sont utiles, pertinentes et désirables**.